



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

### Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD

Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

### **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)** (délibération 2026-51)

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2, L1411-5 et D1411-3,

**VU** la délibération 2026-50 fixant le nombre d'administrateur du CCAS à 8 dont 4 élus du conseil municipal et 4 nommés de la société civile

**Considérant** que c'est le Maire qui est président de droit du CCAS,

**Considérant** la nécessité d'élire 4 quatre membres titulaires élus au sein du conseil municipal, pour siéger au conseil d'administration du CCAS,

Il s'agit d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

## DELIBERATION

**ARTICLE 1** : Il est procédé à l'élection des membres du CCAS

Candidatures : liste Séverine BRUSSOT-COGNARD

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 13

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 8

Ont obtenu :

Liste Séverine BRUSSOT-COGNARD, *treize (13) voix*

Après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres élus du CCAS élus à la majorité sont :

Severine BRUSSOT-COGNARD

Marta BEILIN


Daniel TREUVELOT

Sylviane POULY

Secrétaire de Séance

Séverine BRUSSOT-COGNARD



  
Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN